

# REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 5 Février 2018 à 18 H 30

**Présents** : M. Patrick VERGEZ, M. William JULLIEN, Mme Corine VALADE, M. Pierre DUSSIDOUR, M. Pierre ROBINET, M. SALLEE Jacques, Mme Hélène FOISSARD, Mme Corine ROUFFAUD, M. Bernard DEBOISSY, Mme Marie-Thérèse BARBIER

**Absent excusé** : Mme Rebecca HARRINGTON qui a donné pouvoir à Mme Hélène FOISSARD, Mme Nelly VERGEZ, M. Frédéric CHAUMET.

**Absent non excusé** : Mme Sandra TOURNAIRE

Madame Corine VALADE a été élue secrétaire de séance.

Demande d'approbation du Compte-rendu précédent reçu par chaque conseiller à leur domicile.

## **DEMANDE D'AJOUT DELIBERATION DEMANDE DE DETR ACCESSIBILITE SALLE POLYVALENTE.**

**Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.**

Dans le cadre du contrat de ruralité nous allons déposer un dossier de demande de DETR pour la mise en accessibilité de la salle polyvalente, avec remblaiement à partir du parking, mise en place d'une plate-forme avec garde-corps et réfection du parking de façon à permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Le montant estimé des travaux est de 41 000.00 € HT environ.

Dans le même temps nous ferons des demandes de subventions à tous les financeurs potentiels, Etat, conseil départemental, Union Européenne.....

**Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.**

## **CONVENTION D'ADHESION AU SYNDICAT MIXTE DE LA FOURRIERE**

Suite aux différents regroupements de territoire induits par la Loi Notre, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de la Fourrière a décidé de demander à toutes les communes de se prononcer sur un modèle de convention actualisé. Globalement les conditions restent les mêmes que précédemment.

**Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.**

## **CONVENTION PARTENARIAT ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE**

Suite à la nouvelle organisation territoriale et à l'évolution de l'Ecole Départementale de Musique (EDM), il convient de réactualiser l'ensemble des conventions de partenariat concernant la mise à disposition de locaux pour l'accueil de cours et de concerts. Une nouvelle convention doit donc être signée entre le Département, la Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne, la commune de Villebois-Lavalette, la commune de Ronsenac, le collège Henri Martin.

**Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.**

## SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2018

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2017	SUBVENTIONS 2018
Société de Chasse Villebois Gurat Ronsenac	200 €	200 €
Comité des Fêtes Villebois	1 000 €	500 €
Ass. Sportive Villebois Haute Boème	1 600 €	1 600 €
Villebois Arts Martiaux	150 €	150 €
Amis du Patrimoine d'Horte et Lavalette	200 €	200 €
Ass. Aide à Domicile en Milieu Rural	300 €	300 €
Association Primat	250 €	250 €
Banque alimentaire Angoulême et Charente	150 €	150€
Amis du Château et du Patrimoine de Villebois	400 €	400 €
Foyer des élèves du Collège de Villebois	300 €	400€
Prévention Routière	50 €	50 €
ASL Section Hand Ball	500 €	600 €
Croix Rouge Française	300 €	300 €
Amicale Volontaire Sang	300 €	350 €
DIVERS	700 €	
Compagnie de l'Arène	100 €	100 €
Main dans la Main	150 €	200 €
Atelier Chat Brol	100 €	100 €
ASL d'Horte et Lavalette Section Danse	100 €	100 €
Ass. Visite Malades des Ets Hospital	50 €	50 €
Ass. Dons Organes Tissus Humains Charente	100 €	100€
TOTAL	7 000 €	6 100 €

**Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.**

## COMMUNAUTE DE COMMUNES LAVALETTE TUDE DRONNE

Villebois-Lavalette est classée commune prioritaire pour la mise en place de la fibre en raison de la de la Zone Artisanale. Elle doit arriver à Villebois-Lavalette en 2018 et desservira en priorité les entreprises, puis les établissements scolaires, la maison de retraite, la médiathèque, la mairie, le collège..... Un emprunt a été fait sur 30 ans. La commune versera environ 3 000.00 € par an.

Afin de faciliter les repérages pour les branchements des particuliers qui se feront ultérieurement il est impératif que toutes les boîtes aux lettres soient répertoriées au nom des occupants des lieux. Merci de faire passer l'information aux administrés.

## DIVERS

- Loyer du logement du Champ de Foire au 1<sup>er</sup> février 2018. 520 € mensuel.
- Réunions commune nouvelle les 12 et 19 février 2018 à la salle des fêtes
- Vote des CA et Budgets le 5 mars à 18 H 30.
- Plan cavalier
- Demande subvention Art Français restauration du pigeonnier
- Commission travaux et commission finances
- Foire des Rameaux, 11 février 2018 loto du Comité des Fêtes à la salle polyvalente
- Repas des anciens
- Installation nouveaux commerçants/artisans

La séance est levée à 19 H 30. Prochaine réunion le 5 mars 2018 à 18 H 30 pour les votes des comptes de gestion, CA et BP.